



INSCRIPTION SAISON 2023 - 2024

CERCLE DES NAGEURS AIX-LES-BAINS RIVIERA

L'ADHERENT

Nom Prénom

Sexe M F Né(e) le

Adresse

Code postal Ville

En cas d'urgence, prévenir Tel.

N° de licence (si licencié en 2022/2023)



1

REPRESENTANT LEGAL SI L'ADHERENT EST MINEUR

Nom Prénom Lien de parenté

Adresse (si différente de ci-dessus)

Code postal Ville

Tel. Domicile Tel.

Email

Autorisation de soins : j'autorise les éducateurs du club ou les surveillants de baignade du centre aquatique à faire donner tous les soins médicaux et chirurgicaux qui pourraient être nécessaires en cas d'accident, intervention chirurgicale urgente, maladie contagieuse, ou toute autre affection grave, après consultation d'un praticien.

Signature obligatoire pour l'autorisation de soins

PERSONNE A PREVENIR EN CAS D'URGENCE

Nom Prénom Lien de parenté

Adresse (si différente de ci-dessus)

Code postal Ville

Tel. Domicile Tel. Mobile

AUTORISATION

Je soussigné(e),, certifie avoir pris connaissance du Règlement intérieur du Cercle des nageurs d'Aix-les-Bains Riviera et accepté le Règlement spécifique de l'activité.

- Accepte de recevoir des informations de la part du Cercle des nageurs d'Aix-les-Bains Riviera.
- Accepte d'être pris en photo par le Cercle des nageurs d'Aix-les-Bains Riviera et cède tous mes droits d'utilisation de ces photographies au club, lequel sera en mesure de les utiliser selon leur convenance sur tous leurs supports de communication sans limites ni de temps ni de lieu.

Fait à

Le

Signature précédée de la mention "Lu et Approuvé"

LE RETRAIT DU DOSSIER NE VALIDE PAS L'INSCRIPTION



INSCRIPTION SAISON 2023 - 2024

CERCLE DES NAGEURS AIX-LES-BAINS RIVIERA

REGLEMENT

- Chèque à l'ordre du CNABR (1 à 3 règlements encaissés à la fin de chaque mois)
- Espèces
- CB (en ligne ou sur place lors des permanences*)

3

Se référer au [site internet du club](#) et sur la [page Facebook](#) pour connaître les dates et heures de permanence

INFORMATIONS

Pour les sections **Compétition** la saison débute lundi **04 septembre** 2023.

Pour les sections **Loisirs** la saison débute lundi **11 septembre** 2023.

Du 04 au 09 septembre : séances de tests : Ecoles de l'eau, Ecole waterpolo et Natation artistique

Sauf disposition particulière il n'y a pas d'activité pendant les vacances, les jours fériés et les périodes d'arrêt technique.

Des séances payantes seront proposées pour les groupes loisirs et des stages de préparation aux compétitions seront inclus dans la planification sportive des compétiteurs.

En cas de fermeture du bassin extérieur, les entraînements auront lieu dans les bassins intérieurs. De nouveaux créneaux seront proposés.

Pour des raisons d'assurance, au 04 octobre 2023, tout dossier incomplet se verra refuser l'accès aux activités.

La cotisation pourra être remboursée sur présentation d'un certificat médical, entraînant l'arrêt total et définitif. Remboursement au prorata des mois restants avant la fin de la saison, tout mois commencé étant dû.

Le montant de la licence versé à la FFN, FFH, FFSA et FFSS ne sera pas remboursé. Toute autre demande de remboursement de la cotisation annuelle est possible avant la 5^{ème} séance annuelle de sa section, le montant de la licence versé à la FFN, FFH, FFSA et FFSS ne sera pas remboursé.

CADRE RESERVE AU CLUB